

Création du GROUPE-CLUB 4000

Club Alpin Français d'Île-de-France (FFCAM)

Le Comité directeur du CAF-Ile de France a validé la création en son sein d'un Groupe 4000 lors de la réunion du 24 janvier 2019.

Ce groupe a pour objectif de :

1. Rassembler les alpinistes membres du CAF-Ile de France qui ont réalisé **au moins 30 des 82 sommets européens d'au moins 4000 mètres**. Les sommets alpins concernés sont ceux de la liste officielle de ces monts arrêtés par l'UIAA* Voir Annexe 1. Le parcours des sommets accessoires ne sera pas pris en compte, mais peut-être indiqué "par tout candidat à ce club*"

Voir Annexe 1

2. **Promouvoir au sein des adhérents du CAF-Ile de France l'ascension de ces sommets** dont le parcours a marqué l'histoire de l'alpinisme et de ses progrès constants. Le but est d'inviter les plus jeunes à accéder au terrain d'aventures de la Haute-Montagne.

3. **Organiser des séances d'information sur l'ascension de ces 4000** basées sur l'expérience des membres de ce Groupe-Club 4000.

4. **Etablir un lien avec les Groupes-Club 4000** européens existants afin d'échanger les expériences et innovations, tout particulièrement avec le Gruppo Club 4000 du CAI de Turin.

Modalités d'adhésion :

Les postulants à ce Groupe-Club devront adresser à Jean-François Mougenot, secrétaire du "Groupe Club 4000 CAF-IdF" à l'adresse courriel groupe4000@clubalpin-idf.com un document Excel (Membership form_Groupe 4000_CAF-IdF) contenant la liste détaillée de leurs ascensions en précisant *la date, la voie d'ascension, les participants des courses alléguées*. Ils pourront être questionnés afin de s'assurer de l'authenticité des parcours rapportés. Les quatre premières années un parrainage par un membre du Groupe4000 ne sera pas exigées. Passé ce délai, un parrainage par un membre du "Groupe 4000 CAF-IdF" sera requis.

Les membres du Groupe 4000 du CAF-Ile de France seront de droit membres du Gruppo Club 4000 du CAI de Turin et vice versa, les modalités d'adhésion à ces deux clubs étant identiques.

Organisation du Groupe-Club 4 000 Île-de-France :

1. Bureau

Un bureau est constitué pour une période d'au plus quatre ans. Il comprendra un Président,

un Vice-Président et un Secrétaire. Ce bureau aura pour objectif de finaliser les statuts de ce groupe **au sein du CAF-Ile de France** ainsi que son règlement intérieur.

2. Les membres fondateurs

Claude Boitard, Jean-Michel Gosselin, et J-F. Mougénot, membres fondateurs de ce groupe, constituent le bureau initial du Groupe 4000 pour une période de 4 ans.

Président : Claude Boitard,

Vice-président : Jean-Michel Gosselin,

Secrétaire : J-F. Mougénot.

Le bureau s'est adjoint les personnalités suivantes :

Patrick Gabarrou, en tant que parrain,

Pierre Gourdin, Guide de Haute-Montagne, formateur à l'ENSA en tant que conseiller technique.

3. Cotisations

Lorsque l'adhésion du postulant est acceptée par le bureau, une unique cotisation est requise, d'un montant de 10 euros, via un compte du CAF-IdF dédié au Groupe 4000.

4. Carte de membre.

Une carte de membre sera adressée par courrier postal aux adhérents.